

Certification initiale
AGENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE ET ASSISTANCE À PERSONNES
DE NIVEAU 1 (SSIAP1)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'activité d'Agent de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes de niveau 1.

Être capable de :

- Effectuer l'entretien et les vérifications élémentaires des installations et équipements de sécurité
- Appliquer des consignes de sécurité
- Lire et manipuler des tableaux de signalisation
- Effectuer des rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Assurer la surveillance au PC
- Passer des appels et réceptionner les services publics de secours
- Pratiquer le secours à victimes
- Porter assistance à personnes
- Mettre en œuvre des moyens de secours et de mise en sécurité

Textes de référence :

- *Fiche RS 5641 SSIAP1 de France Compétences*
(<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5641/>)
- *Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur*
(<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000448223/>)

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne souhaitant exercer en tant qu'agent SSIAP 1

PRÉREQUIS D'ENTRÉE EN FORMATION

- Satisfaire à une évaluation, réalisée par le centre de formation, de la capacité du candidat à rendre compte sur la main courante des anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours
- Être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical de moins de trois mois (formulaire spécifique fourni par l'organisme de formation)
- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSC1 de moins de deux ans ; SST ou PSE1, en cours de validité.

DURÉE DE FORMATION

- 75 heures, examen compris

DÉLAI D'ENTRÉE EN FORMATION

1 mois avant le début de la session de formation (le temps de passer la visite médicale d'aptitude et/ou une formation au secourisme le cas échéant)

1 jour avant le début de la session **sous réserve** de répondre aux prérequis et dans la limite des places restantes.

⚠ Pour engager votre CPF ou demander un financement public, tenez compte des délais spécifiques d'instruction du dossier

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET SUIVI DES ACQUIS / EXAMEN FINAL

- Cours théoriques et pratiques avec appui audiovisuel
- Mises en situations
- Évaluation régulière par QCM à chaque fin d'Unité de Valeur

Examen final, en présence d'un jury

- Épreuve théorique sous forme de QCM (de manière électronique)
- Épreuve pratique en deux étapes :
 - ✓ Réalisation d'une ronde avec des anomalies et découverte d'un sinistre + questions du jury
 - ✓ Rédaction d'une main courante sur l'une des anomalies constatées

CONTENU

Formation 100 % en présentiel

- Programme conforme à l'annexe II de l'arrêté du 2 mai 2005 « Référentiel pédagogique SSIAP1 »
- Seuls les stagiaires ayant suivi l'intégralité du programme de formation sont autorisés à se présenter à l'examen

Théorie

- Le feu et ses conséquences
- Sécurité incendie
- Installations techniques
- Rôles et missions des agents de sécurité incendie

Concrétisation des acquis

- Visites applicatives
- Mises en situation d'intervention

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

- 4 stagiaires minimum et 12 stagiaires maximum

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'entrée en formation des candidats est conditionnée, entre autres, par la présentation d'un certificat médical d'aptitude datant de moins de 3 mois.

Le formulaire à utiliser, conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, est fourni par l'organisme de formation.

Une référente handicap est à l'écoute des candidats concernés (Cf. Responsables et contacts)

RESPONSABLES ET CONTACTS

Directeur du Centre de formation : Hugo Fontaine

Responsable pédagogique : Freddy Charbonnel

Responsable administrative et contact : Elisabeth Porcu

Référente handicap : Charlotte Bougain (04 73 98 28 29)

Contact formation : 04 44 05 10 56 / pagformation@pag.fr

PLANNING 2024

- Du mercredi 29 février au mercredi 14 mars
- Du lundi 4 juin au lundi 18 juin
- Du lundi 19 août au lundi 2 septembre
- Du lundi 2 décembre au lundi 16 décembre

STATISTIQUES 2023

Taux de réussite :

87 % de réussite à l'examen

Taux de satisfaction : 100 % des stagiaires satisfaits dont 89,5 % très satisfaits

Taux de recommandation : 100 %

Nos stagiaires parlent de leur expérience PAG Formation

« Écoute – Pédagogie – Formateur disponible »

« Formation enrichissante – Valorisante – Intéressante »

Tarif par stagiaire : 1288 €

Tarif groupe : nous contacter

